



Fédération Française de Pétanque et Jeu Provençal
Comité Régional OCCITANIE
Commission Territoriale Languedoc Roussillon
COMITE du GARD
97, Rue Grieg « Le Beauvallon » -30900 NIMES
Tél : 04.66.23.09.86 Mail : cd30@petanque.fr



REGLEMENT CDC PETANQUE

1. Il est ouvert à tous les clubs régulièrement affiliés à la FFPJP.
2. Les équipes sont constituées de 6 joueurs mais les feuilles de match présentées avant le début de chaque match peuvent comporter jusqu'à 8 joueurs soit 2 remplaçants maximum. Les joueurs inscrits dans l'équipe **A** ne peuvent pas jouer avec l'équipe **B** ou **C** et vice-versa. Un seul joueur muté extra départemental est autorisé par équipe. La composition des équipes est ouverte à toutes les catégories confondues (jeunes, féminines, seniors, vétérans) sans aucune obligation.
Frais d'inscription : 20 € par équipe – chèque de 100 € de caution
Le CDC est géré par un comité de pilotage, désigné par le Comité Directeur.
3. Les joueuses et joueurs participant aux différentes rencontres doivent être impérativement habillés avec au moins le haut identique portant l'identification du club y compris pour les têtes à têtes. (T-shirt, polo, blouson, écusson ou flocage). Le port d'une tenue publicitaire est toléré, à condition qu'elle respecte les textes législatifs et réglementaires en vigueur.
4. Le tirage au sort des clubs devant se rencontrer sera effectué par le comité Départemental, celui-ci se réservant le droit d'établir un tirage par poules en fonction des engagements.
5. Le tirage au sort des parties s'effectuera avant le début de chaque phase (dans l'ordre : Tête à Tête, Doublette, Triplette). Le responsable de chaque club constituera les équipes avant chaque phase et les inscrira sur la feuille des rencontres.
6. Les points sont répartis comme suit :
 - 6 parties en tête à tête de 2 points soit : 12 points
 - 3 parties en doublette de 4 points soit : 12 points
 - 2 parties en triplette de 6 points soit : 12 pointsPour effectuer un classement au fil des matchs il est alors attribué à chaque équipe:
3 points pour une victoire, 2 points pour un match nul, 1 point pour une défaite et 0 point pour un forfait.
7. Les clubs peuvent intégrer dans leur équipe autant de féminines qu'ils le souhaitent. Les remplacements sont possibles si, sont inscrits sur la feuille de match 7 ou 8 noms. Dans les parties doublettes et triplettes d'un même match, il est permis de remplacer 1 joueur dans l'une et/ou l'autre équipe et donc d'utiliser les 2 remplaçants. En revanche on ne peut pas remplacer 2 joueurs dans une même doublette ou une même triplette. Le remplacement devra être opéré entre deux mènes et signalé au coach de l'équipe adverse.

8. Le remplacement d'un joueur est interdit après l'inscription des noms à la table de marque sur la feuille de match. S'il manque un ou des joueurs dans une équipe, elle peut néanmoins jouer la rencontre, l'équipe adverse gagnant d'office les parties correspondantes.
9. La feuille de rencontre signée par les coachs des deux clubs, devra être envoyée dans la semaine qui suit la rencontre au comité par le responsable du club ayant reçu l'adversaire.
10. Lorsque deux clubs à l'issue des classements des poules se retrouvent à égalité de points :
 - 1-Le point goal-average particulier les départagera,
 - 2-Le point goal-average général les départagera.
11. Déroulement de la compétition:
En poule 2 journées (1 d'un match et 1 de deux matchs)
Finale entre les 8 meilleures équipes classées après barrage si nécessaire.
12. Lors de la phase finale, le tirage au sort sera effectué trente minutes avant le début de la compétition. Deux équipes du même club peuvent se qualifier mais seront opposées obligatoirement en demi-finales.
13. En cas de match nul lors de phases finales ou de barrages, il sera procédé pour les départager à une épreuve de tir de précision simplifié. (règlement du championnat de tir).
14. 1ère division : 6 groupes de 4 :
2^{ème} division : 5 groupes de 4,
3^{ème} division : 6 groupes de 4
15. Le comité de pilotage du CDC se réserve le droit de modifier les montées et descentes suivant le résultat des clubs engagés en CNC et CRC, ainsi que le nombre de groupe dans chaque division suivant le nombre d'équipes inscrites.
16. Les équipes déjà qualifiées pour le CRC (suivant les résultats de N-1, ou descente de CNC) joueront en 1ère division, mais les points de rencontre ne seront pas comptabilisés. Ceci afin d'éviter de fausser le championnat.
17. En cas de litige, il sera fait référence au règlement national des Championnats des clubs

Le Président
Gilbert VIERNE



Le Secrétaire Général
Gérard PRUNIERES

